



## **ABAVE**

Association Blagnac A Vivre Environnement

Contribution à l'Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale  
concernant le projet de 3ème ligne de métro et la ligne Aéroport Express  
du 15 décembre 2021 au 28 janvier 2022

L'Association **Blagnac A Vivre Environnement** existe depuis 1983.

Rappels :

1) Lors de notre participation à l'Enquête Publique sur le « Projet de Mobilité » (contribution du 29/09/2017) nous avons indiqué que ce projet était trop axé « sur » et « autour » de la troisième ligne de métro et que c'était un projet essentiellement toulousain. Nous continuons de penser que ce projet de troisième ligne de métro n'apportera aucune solution satisfaisante pour qu'un transfert de mode de déplacements s'effectue vers les transports en commun.

En effet, nous constatons d'une part une absence d'amélioration des fréquences de bus sur la deuxième et troisième couronne de la périphérie toulousaine et d'autre part l'absence de création de nouvelles lignes de bus. Sans ces améliorations il n'y aura pas ou peu de transfert des automobilistes vers ce nouveau mode de transport.

Pour le secteur nord-ouest de l'agglomération toulousaine, ces manques de nouvelles lignes de bus se traduiront par une persistance des nuisances associées à la circulation routière : pollution de l'air, nuisance sonore, etc.

2) Nous vous rappelons également que le PDU du projet mobilité a été annulé par le Tribunal Administratif de Toulouse le 22 janvier 2021.

Ci-dessous nos remarques.

### Généralités :

Pour cette enquête, le nombre de documents mis à disposition du public est **énorme** ! Et le temps mis à disposition du public est très court, environ sept semaines dont deux se situent au moment des fêtes de fin d'année, période peu propice pour prendre le temps d'étudier et de commenter tous ces documents.

Nos remarques vont essentiellement porter sur la station Jean Maga, son installation et son environnement proche.

Lors d'une présentation de cette station, le 24 octobre 2018 salle du quartier Layrac, une documentation a été remise à la vingtaine de personnes présentes représentant le quartier Layrac et les quartiers voisins.

Cette documentation a été fortement critiquée par les personnes présentes qui ont demandé :

- la réalisation d'une zone de stationnement bus pour réaliser des interconnexions avec les lignes de bus existantes (exemple passage du 66 qui pourrait prolonger son parcours entre Ancely et la station de métro Jean Maga).

- la réalisation d'une dépose minute : facilité pour les usagers voulant utiliser les TC et les interconnexions au niveau de Jean Maga avec le métro, le tram T1 et la LAE
- la création d'un parking arboré entre la route de Grenade et l'avenue de Purpan (terrain actuellement avec les algécos de l'école temporaire de l'aérogare, puis utilisé pour la base vie de la 3ème ligne)
- une continuité entre les bouts de pistes cyclables autour de la station de métro et le réseau cyclable existant dans Blagnac : jonctions avec les piste cyclables de l'avenue Latécoère, de la route de Grenade et l'avenue des Arènes Romaines
- une tarification unique entre la ligne de métro ou de tram T1 et la LAE

**Force est de constater qu'aucune des critiques émises lors de la réunion de présentation de la station Jean Maga n'ont été prises en compte dans les conclusions de la précédente enquête. Nous regrettons fortement que le projet présenté pour la station Jean Maga et son environnement soit un copié collé de la présentation du 24 octobre 2018.**

La seule critique retenue se situe au niveau de l'enfouissement de la ligne de métro qui sera en souterrain dans toute sa partie blagnacaise.

Nos remarques :

Concernant le tracé de la ligne, vous trouverez en fichier joint le document des Amis de la Terre Midi-Pyrénées que nous cosignons (cf. doc en annexe)

Concernant Blagnac, comme nous avons pu en discuter lors de notre entrevue du 11 janvier 2022 à Blagnac, nos remarques portent sur l'implantation de la station Jean Maga.

Plus spécifiquement sur l'environnement autour de la station Jean Maga mais également autour des deux stations de tram (T1 route de Grenade et LAE avenue Latécoère).

Impact sur la flore (essentiellement les arbres) :

Comme indiqué dans l'enquête, l'emprise de la 3ème ligne de métro nécessite des acquisitions de parcelles. Les parcelles cadastrales numéro 169 à 185 se situent entre la rocade A621 et l'avenue Latécoère ou derrière la régie municipale de restauration. Ces parcelles sont aujourd'hui plantées d'environ 130 arbres de différentes espèces. Si l'enquête indique qu'il y a un impact « sol » sur ces parcelles, elle n'indique rien sur l'avenir des arbres présents.

De façon similaire les parcelles 439 et 440, situées en bout de l'avenue Latécoère et de la route de Grenade, sont plantées d'arbres d'alignement. Ces parcelles sont situées sur ou en bordure des futures stations de tram T1 et LAE. Impossible de savoir comment le projet impacte ces parcelles par le projet. En effet, seul un schéma de principe des stations de tram est fourni dans l'enquête. Il n'est donc pas possible de savoir jusqu'où s'étendra l'impact de l'abattage d'arbres sur ces parcelles.

Pour rappel au cours de l'été 2021 sur la commune de Blagnac nous avons déjà eu à subir des coupes d'arbres d'alignement pour l'implantation du terminal partiel de tram à la station Odysud-Ritouret. Les promesses de replantation d'arbres de « 2 arbres replantés pour 1 arbre abattu » restent très vagues. A ce jour elles ne sont pas tenues.

Dans l'enquête en cours, il n'est indiqué qu'un abattage global d'arbres. Ce chiffre se situe autour de 2500 pour tout le projet.

Dans le détail, station par station ou le long de la ligne, ce chiffre du nombre d'abattage est rarement indiqué. Dans le cas de Jean Maga l'enquête n'indique pas combien d'arbres seront abattus.

On retrouve bien une localisation où les futures arbres seraient replantés. Le long du Touch sur deux linéaires de 918m et 216m. Mais il n'est jamais question de savoir combien d'arbres seront replantés sur ce linéaire.

A l'ouest de la station Jean Maga il est prévu un puits de ventilation. Or ce puits de ventilation est réalisé dans un espace boisé. Il n'y a aucune indication dans l'enquête pour connaître l'impact de cette réalisation sur l'environnement végétal de cette parcelle.

En outre, le projet prévoit un abattage d'arbre dès l'automne 2022. Or, ce projet de 3ème ligne a déjà pris deux ans de retard (cf. article de presse journal 20mn du 16/12/21). Il n'y a donc pas lieu de se précipiter pour l'abattage des arbres.

Pour ces raisons, nous vous demandons Mrs les commissaires de demander à Tisséo de s'engager à protéger et conserver les arbres situés sur les parcelles cadastrales des numéros 169 à 185. Un engagement de Tisséo pour maintenir sur les parcelles cadastrales 439 et 440 les arbres d'alignements. Et enfin, un engagement de Tisséo de maintenir les arbres présents autour du puits de ventilation prévu à l'ouest de la station Jean Maga.

Si, malgré ces réserves, des arbres devaient être abattus que Tisséo s'engage à retarder de deux ans leur abattage ; soit au plus tôt à l'automne 2024.

Impact sur la faune :

Pour les espèces concernées résidant à proximité de la station de métro et le long de ligne de tram l'enquête indique « il apparaît des nécessités de compensation d'habitat favorable ».

Or ces « compensations » ne figurent pas dans l'enquête.

Nous vous demandons Mrs les commissaires enquêteurs que soit précisé par Tisséo les compensations qui sont envisagées pour la faune autour de la station de métro Jean Maga et le long de ligne de métro.

Nuisances sonores :

Il est prévu un suivi acoustique pour les riverains des stations et du tracé du métro. L'enquête n'indique rien pour les nuisances sonores générés par la création de deux stations de tram (T1 et LAE).

Nous vous demandons Mrs les commissaires enquêteurs que Tisséo élargisse le suivi des mesures de bruits prévu pour le métro aux stations de tram T1 et LAE créées à Jean Maga.

Émission des Gaz à Effet de Serres (GES) :

Il est indiqué dans l'enquête : « le projet permettra une diminution de la consommation des énergies et des émissions de GES ».

Il aurait été judicieux d'indiquer comment et avec quel modèle Tisséo a réalisé ces calculs.

Par défaut nous nous référons à la contre-expertise de l'évaluation socio-économique du projet de 3ème ligne de métro à Toulouse du 17 mai 2019 et à son chapitre concernant « les externalité négatives (pollution, sécurité, GES, bruit) ». Cette contre-expertise se montre beaucoup plus critique sur cette diminution des GES.

Nous vous demandons Mrs les commissaires enquêtes de faire préciser à Tisséo le modèle mathématique qui a été utilisé pour arriver à leur conclusion d'une diminution de la consommation des énergies et des GES.

Autres points :

Correspondance bus :

Concernant la station Jean Maga, celle ci sera un pôle d'échange permettant la correspondance entre la 3ème ligne de métro, la LAE et la T1.

Il n'est jamais indiqué que cette station devrait être desservies par quatre ligne de bus. D'où l'absence de zone de stationnement pour les bus. Sans précision de cette localisation, il est à craindre que des terrains (arborés ou non) soient à nouveau impactés par stationnement de bus.

Nous vous demandons Mrs les commissaires enquêteurs de faire préciser par Tisséo les emplacements de stationnements ou d'arrêts des bus autour de la station de métro Jean Maga.

Continuité du réseau cyclable :

Le projet indique autour de la station des réalisations de pistes cyclables, une en direction ou en début de la route de Grenade, une autre en direction de l'avenue des arènes romaines.

Nous vous demandons Mrs les commissaires enquêteurs de faire préciser par Tisséo comment vont se faire les jonctions avec le réseau cyclable existant.

En outre, l'avenue Latécoère est fortement fréquentée par les vélos.

Nous vous demandons Mrs Les commissaires enquêteurs de vous assurer auprès de Tisséo que la continuité du réseau cyclable le long de cet avenue sera maintenu tout le temps des travaux.

Création d'une zone boisée :

Le terrain situé entre la route de Grenade et l'avenue de Purpan est actuellement occupé par les algécos de l'école de l'aérogare. Cette école devrait déménager à l'automne 2022. Elle sera remplacée par la base vie nécessaire aux travaux de la 3ème ligne.

A terme, ces algécos et autre matériaux de chantiers seront évacués de ce terrain.

Comme envisagé lors de la réunion du 24 octobre 2018 nous vous demandons Mrs les commissaires enquêteurs de reprendre à votre compte le souhait émis par les riverains pour que sur cet emplacement soit réalisé un espace vert (parc arboré par exemple) ou un parking gratuit et arboré

Pour l'association

Le président

J. Crémoux

6 impasse des ormeau 31700 Blagnac

Contact ABAVE:

[asso.abave@gmail.com](mailto:asso.abave@gmail.com)

abave.net